

Le traité de Versailles du 28 juin 1919 : traité de paix, obstacle à la paix ?

Philippe Alexandre

Dans son livre *Grandeurs et misères d'une victoire* (1930)¹, Georges Clemenceau écrivait, à propos de l'enjeu qui lui semblait être au cœur de l'œuvre de 1919 : « La question qui s'est posée à Versailles fut de savoir si la plus grande effusion de sang, dans la plus grande dépense de sentimentalités, ne nous apporterait pas une occasion suffisante de chercher des voies de paix durable aux sociétés convulsées sous le fer et le feu des prolongations de l'état sauvage. Par les perturbations de la guerre, une stabilisation des conditions de paix. »²

Le traité de Versailles, les conditions dans lesquelles il a été exécuté, les évolutions qu'il a provoquées étaient-ils de nature à répondre aux attentes exprimées dans ce propos de Clemenceau ? Telle est la question qui nous occupera ici. L'ambivalence contenue dans le titre proposé pour cette réflexion : « Traité de paix, obstacle à la paix ? » annonce les difficultés auxquelles les vainqueurs comme les vaincus furent confrontés dans une situation complexe que chacun, en dépit de ses contradictions et de ses erreurs, tenta de surmonter, jusqu'au moment où se mirent en action, puis s'accéléchèrent des mécanismes qui devaient mener à une seconde catastrophe. Dans la mesure où des leçons furent tirées de la première eurent-elles produire un effet ? La funeste évolution des choses durant les années 1920 et 1930 fut-elle irrémédiable ? Dans l'affirmative, l'expérience acquise permettait-elle malgré tout de préparer un nouvel ordre européen et international, un avenir meilleur ?

Pour répondre à ces questions, dans une perspective essentiellement franco-allemande, il nous faut bien sûr d'abord nous rappeler dans quelles conditions le traité de Versailles fut élaboré, quelle était sa teneur, comment il fut accueilli puis appliqué. Ce sont, en effet, ces prémisses qui nous permettent de comprendre comment l'année 1933 et l'année 1936 surtout ont vu l'Allemagne et, avec elle, l'Europe basculer pour tomber dans le gouffre. Voilà ce qui nous amènera, pour conclure, à réfléchir sur les erreurs des uns et des autres.

La conférence de la Paix, le Traité de Versailles et la Société des Nations

À la veille de l'Armistice du 11 novembre 1918, la presse allemande traduit les attentes de la population du *Reich*. Elle suit avec attention l'évolution de l'attitude du président Wilson qui s'appuie sur l'autorité que lui ont donnée non seulement le rôle décisif joué par les Américains à la fin du conflit, mais aussi ses « 14 points », exposés dans un discours prononcé le 8 janvier devant le Congrès des États-Unis, et qui pouvaient être interprétés comme l'annonce d'une paix négociée. Le premier point disait en effet : « Des conventions de paix, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous. »³

¹ Georges Clemenceau, *Grandeurs et misères d'une victoire*, Paris, Plon, 1930. Nous citerons ici Clemenceau d'après l'édition *Grandeurs et misères d'une victoire* ; Présenté par Jean-Noël Jeanneney, Paris, Éditions Perrin (collection tempus), mai 2016.

² *Ibid.*, p. 208.

³ « Woodrow Wilson. Les 14 points. Messages du 8 janvier 1918 ; Discours du 11 février 1918 », www.https://mjp.univ-perp.fr/textes/wilson08011918.htm.

Dates	Événements majeurs	Contexte
8 janvier 1918	Le président Thomas Woodrow Wilson présente ses « 14 points » devant le Sénat américain	Le 6 avril 1917, les États-Unis étaient entrés en guerre
4 novembre	Une note de Wilson-Lansing est remise aux Allemands, qui semble permettre d'envisager des négociations	En Allemagne : Révolution de Novembre
11 novembre	Un armistice est signé dans la clairière de Re-thondes, en forêt de Compiègne : il met provisoirement fin aux combats	
18 janvier 1919	Début des travaux de la Conférence de la paix	Date anniversaire de la proclamation d'un nouvel Empire allemand (Versailles, Galerie des Glaces, 18 janvier 1871) Création du Parti communiste allemand (1 ^{er} janvier 1919) Création du Parti des travailleurs allemands (DAP) (5 janvier), futur NSADAP Début de l'insurrection spartakiste Proclamation d'une République à Brême : elle dure quatre semaines (10/1) Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg sont assassinés (15 janvier) Élection d'une Assemblée nationale constituante (19 janvier) ; elle se réunit à Weimar (6 février) Élection de Friedrich Ebert à la présidence du <i>Reich</i> (11 février) Constitution d'un gouvernement de coalition présidé par Philipp Scheidemann (13 février)
7 mai	La délégation allemande conduite par le comte Brockdorff-Rantzau vient chercher le projet de texte du traité (Hôtel Trianon Versailles)	
8-29 mai	Les négociations se font par voie de notes écrites entre Clemenceau, président de la Conférence de la paix, et la délégation allemande	
17 juin	La commission de la paix de l'Assemblée nationale allemande (Weimar) se réunit : les Alliés ont donné cinq jours aux Allemands pour se décider	
20 juin	Le cabinet Scheidemann démissionne, les Alliés ayant refusé sa contre-proposition	
22-23 juin	L'Assemblée de Weimar s'incline	
28 juin	Le traité est signé dans la Galerie des Glaces du Palais de Versailles	Date anniversaire de l'attentat de Sarajevo (28 juin 1914)
10 janvier 1920	Promulgation du Traité : elle met fin à l'Armistice et consacre, sur le plan juridique, le retour de la paix	

Quelques repères chronologiques à propos du traité de Versailles du 28 juin 1919

Certes, dans une note du 28 octobre 1918, le président américain a catégoriquement refusé de négocier la paix avec un gouvernement sous emprise militaire ; le général Erich Ludendorff, après avoir encouragé l'instauration d'une monarchie parlementaire, a finalement démissionné dans le but de gagner la sympathie de Wilson. La presse de gauche allemande, démocrate et socialiste, se montre confiante, car des notes américaines elle croit pouvoir conclure que le point de vue du président américain l'a emporté, que l'armistice sera signé sur la base de négociations et que l'Allemagne, durant ces négociations, aura la possibilité d'exposer et de faire valoir ses propres revendications⁴.

À Berlin, des craintes s'expriment toutefois : le président Wilson se laissera-t-il entraîner à une « politique de la force » ? La *Frankfurter Zeitung* proteste. « Le peuple allemand ne s'inclinera que s'il est matériellement forcé d'accepter un sort aussi misérable, déclare le quotidien démocrate. Nous n'avons pas seulement à attendre de dures conditions d'armistice, mais aussi des conditions de paix écrasantes. Le début de l'ère de la réconciliation des peuples sera marqué par l'asservissement d'un peuple libre et brave. C'est avec un sentiment d'éternelle rancune que le peuple allemand accepterait une telle destinée. »⁵

L'Allemagne, secouée par la révolution, est alors au bord du gouffre. Cette situation chaotique fragilise ses gouvernants face aux vainqueurs, elle contribuera aussi à fonder le slogan du « coup de poignard dans le dos »⁶ lancé quelque temps plus tard par le maréchal von Hindenburg. Cette thèse de la trahison sera entretenue par une partie des militaires allemands, ceux-là même qui se sont momentanément retirés pour laisser leurs adversaires politiques signer le traité et discréditer le régime qui se met en place : la République de Weimar, le premier État national démocratique que l'Allemagne ait jamais connu⁷.

Du côté des Alliés, les conseillers militaires de la France et Wilson ont fixé trois directives : la sécurité de leurs troupes, le maintien de leur suprématie militaire et le désarmement de l'ennemi, pour le cas où les Allemands, refusant les conditions du traité, provoqueraient la poursuite des hostilités. Cette rigueur est particulièrement incarnée par Clemenceau, dernier survivant signataire et mémoire vivante de la protestation de 1871⁸. « Nous avons gagné la guerre ; maintenant il va falloir gagner la paix, et ce sera peut-être plus difficile »⁹, a-t-il confié, au soir de l'armistice, à Jules Cambon, secrétaire général du Quai d'Orsay et président de commission durant la Conférence de paix. Il s'agit de refaire la carte de l'Europe, voire celle du monde, d'assurer aux peuples une paix fondée sur le droit afin de prévenir une nouvelle catastrophe.

En novembre 1918, l'unanimité s'est faite sur les principes wilsoniens, mais les principes ne suffisent pas à faire un traité qui devra définir les conditions de la paix. Chacun des Alliés s'était préparé à cette tâche. En France, deux comités avaient été constitués, mais leurs travaux n'étaient pas achevés au moment de la victoire ; de même, les ministères français ont fourni des matériaux dont André Tardieu, depuis 1917, commissaire général aux Affaires de

⁴ C'est ce qu'on lisait dans la *Frankfurter Zeitung* et dans le *Berliner Tageblatt* du 7 novembre 1918. Cité dans *Ministère de la Guerre et des Affaires étrangères. Bulletin périodique de la presse allemande du 2 au 11 novembre*. Confidentiel, n° 98, 26.11.1918, p. 1-3.

⁵ *Frankfurter Zeitung* du 6 novembre 1918, cité dans *Ibid.*, p. 2.

⁶ Voir à ce sujet *Erklärung des Generalfeldmarschalls von Hindenburg vor dem Parlamentarischen Untersuchungsausschuß, 18. November 1919*. Stenographischer Bericht über die öffentlichen Verhandlungen des Untersuchungsausschusses, Berlin 1919, p. 727-732, http://1000dok.digitale-sammlungen.de/dok_0026_dok.pdf.

⁷ Laurent Legrand, « Comment en est-on arrivé à l'armistice ? », www.https://le.point.fr/histoire/comment-en-est-on-arrive-a-l-armistice-11-11-2013-1754312_1615.php.

⁸ « Le président du Conseil [Clemenceau] », *La Croix*, 39^e année, n° 10.944, 7.11.1918, p. 2.

⁹ Cité dans Jules Cambon, « La Paix. Notes inédites », *Revue de Paris*, 44^e année, t. 6^e, n° 21, 1^{er}.11. 1937, p. 5-38, ici p. 5. Le texte de cet article a été rédigé par la journaliste Geneviève Tabouis, d'après les carnets de Jules Cambon ; elle y a reproduit les conversations qu'a eues l'ambassadeur à l'époque de la Conférence de la paix et de la signature du traité de Versailles.

guerres franco-américaine, tirera parti pour rédiger un rapport d'ensemble appelé à devenir le programme de la délégation française. Ce dernier sera le bras droit de Clemenceau durant la Conférence de la paix qui a pour mission de préparer, par le règlement de la guerre, l'organisation nouvelle des relations internationales. Les négociations porteront sur les points suivants : l'établissement de principes directeurs, les problèmes territoriaux, financiers et économiques, le fonctionnement de la future Société des Nations¹⁰. Le 12 novembre, Clemenceau a interrogé les chefs des gouvernements alliés afin de définir, rapidement, les conditions de paix¹¹. Wilson a répondu qu'il pourrait être à Paris dès les premières semaines de décembre.

Comment les travaux de la Conférence de la paix sont-ils organisés ? Dès le début s'est constitué le Conseil supérieur des Alliés, qui travaillera à huis clos et dans lequel siègent les États-Unis, l'Angleterre, la France, l'Italie et le Japon. Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de chacun de ces pays se réuniront pour former le Conseil des Dix (13 janvier-25 mars 1919) ; la tâche étant très lourde, il faudra créer des commissions spéciales, 52 au total. Le 14 mars, le Conseil des Dix sera supplanté par le Conseil dit des Quatre – *The Big Four* –, composé de Wilson, Lloyd George, Clemenceau, Vittorio Emanuele Orlando. Dès leur première rencontre, en janvier, ce Conseil s'est formé, sur une suggestion de Wilson, pour discuter en privé des grandes questions avant la Conférence. – On se souvient que dans le premier de ses « 14 points Wilson » avait proclamé la fin de la diplomatie secrète et l'avènement d'une diplomatie ouverte... – Les travaux seront répartis entre un secrétariat général, un comité de vérification des pouvoirs, un comité de recherches, des commissions et des sous-commissions. Cinquante-huit organes en tout, qui tiendront plus de 1500 séances.

Dès le départ, s'est posée la question de savoir avec qui les instances de la Conférence allaient traiter. Le souhait des Alliés était d'avoir affaire à un gouvernement allemand régulier ; en Allemagne seront organisées des élections qui, d'une certaine façon, permettront de renforcer l'unité allemande face aux vainqueurs. Guillaume II est parti en exil en Hollande ; il ne sera finalement plus question de demander son extradition, car ce serait risquer d'en faire un martyr ou, en punissant le chef, de dégager la nation allemande de ses responsabilités.

La Conférence de la paix est ouverte le 18 janvier, à une date symbolique : 48 ans, jour pour jour, après la proclamation de l'Empire allemand dans la galerie des Glaces du château de Versailles. Dans la conclusion de son discours d'ouverture, le président Poincaré déclare : « Né dans l'injustice, [l'empire d'Allemagne] a fini dans l'opprobre. Vous êtes rassemblés pour réparer le mal qu'il a fait et pour en empêcher le retour. »¹² Quant au président Wilson, il connaît mal l'Europe ; le but à la Maison Blanche semble être surtout d'établir une charte pour fonder un nouvel ordre international. Mais chacune des délégations, européennes et autres, n'est-elle pas venue avec ses revendications particulières et l'intention de faire valoir ses propres intérêts ?

Une commission a été chargée d'élaborer le statut de la Société des Nations (SDN) ; elle siège à l'Hôtel Crillon, dans l'appartement du colonel House. Wilson participe à ses séances de travail ; le 14 février, il expose à la séance plénière de la Conférence son projet, la main posée sur une Bible¹³. Il y a pourtant une hypothèque : le Sénat américain entend ne pas être

¹⁰ *Ibid.*, p. 6-7. Voir aussi André Tardieu, *La Paix* ; préface de Georges Clemenceau, Paris, Payot & Cie, 1921, p. 85-138 : la Conférence ; ici en particulier p. 97-108.

¹¹ Composition de la délégation française fixée par un décret du 8 janvier 1919 : Georges Clemenceau, président du conseil ; Pichon, ministre des Affaires étrangères ; André Tardieu, haut-commissaire aux affaires américaines ; Jules Cambon.

¹² « L'ouverture de la Conférence de la paix. Discours de M. Raymond Poincaré, Président de la République », *Le Temps*, 59^e année, n° 21.015, 19.1.1919, p. 1-2.

¹³ Jules Cambon, *Op. cit.*, p. 12.

entraîné malgré lui à la guerre, et c'est pourquoi a été éliminée du projet de SDN l'idée d'une action automatique des puissances associées¹⁴.

Cette lacune, très importante, laisse présager une divergence entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, d'une part, et la France, d'autre part. Il ne pourra donc plus être question de doter la SDN des moyens de faire respecter ses décisions. Ainsi, un coup funeste est porté à l'institution avant même qu'elle ne soit créée, outre qu'il existe une contradiction : cette SDN doit être une garantie en imposant la paix à ceux qui la troubleraient, mais le *statu quo* européen est maintenu. En même temps, on la considère « comme un agent de progrès répondant aux aspirations des peuples et secondant le développement de la démocratie dans le monde »¹⁵. Déjà, les plus lucides sont conscients des limites de cette expérience que doit être la Société des Nations, dont les statuts seront « enregistrés » par la Conférence lors de sa séance plénière du 28 avril.

Lors de la Conférence, il faut en outre régler la question des frontières et des nationalités dans l'Est de l'Europe. Du fait des Polonais, des troubles menacent la frontière orientale de l'Allemagne, qui non seulement procède à des préparatifs militaires, mais tente aussi, d'accord avec les Russes, de créer, à l'Est, une situation nouvelle, un état de fait qui ne pourra que générer de nouveaux conflits, avant même la création de la Pologne. On prend alors conscience des difficultés que va faire naître une situation ô combien complexe dans cette partie de l'Europe où les nationalités sont entremêlées à un tel point que l'on a le sentiment d'avoir à résoudre la quadrature du cercle¹⁶. La situation dans l'Est européen est également rendue complexe par l'influence que le bolchevisme a acquise au cœur de l'Europe, influence qui ne laisse pas d'inquiéter les partis bourgeois. Celui de Hongrie, par exemple, promet son alliance contre les bolcheviks, mais à la condition que soit préservée l'intégrité de l'ancienne Hongrie. Il se heurte à une fin de non-recevoir ; accepter son offre, ce serait livrer la Roumanie et la Bohême au bolchevisme¹⁷.

Une autre question majeure, celle des armements, est étudiée par le Conseil des Dix qui devra définir les clauses militaires, navales et aériennes à insérer dans le traité de paix. Ce travail qui exige de nombreuses navettes entre le Conseil et les commissions finit par excéder tout le monde.

Non seulement les Alliés peuvent donner une impression d'impuissance face à ces situations complexes, mais ils ne sont pas à l'unisson. Wilson et Lloyd George ont le souci de ne pas exaspérer les Allemands influents, les Helfferich, les Rathenau et les Wolff, qui, comme le note Jules Cambon dans ses carnets, « ont pris le faux-nez des sociaux-démocrates pour se faire tolérer de l'Europe »¹⁸. En Angleterre, on voit se manifester de nouveau les partis germanophiles pour accuser la France d'être insatiable. Or, l'union avec l'Angleterre est nécessaire à la politique française : il lui faut trouver un soutien pour sa politique de sécurité sur la rive gauche du Rhin.

La position française établie par André Tardieu à partir d'une note du maréchal Foch (10 janvier) a bien fixé au Rhin la frontière allemande ; mais des entretiens entre Clemenceau et Lloyd George et Wilson ont montré l'opposition des Anglais à l'instauration d'une Rhénanie autonome et même à une occupation de cette région. En échange, lors d'une réunion qui s'est tenue à l'hôtel Crillon, le 14 mars, Lloyd George et Wilson ont fait à Clemenceau la proposition suivante ; s'il renonce à l'idée d'une occupation interalliée de la Rhénanie, ils lui offrent l'engagement d'une aide militaire immédiate au cas où la France ferait l'objet de la part de

¹⁴ *Ibid.*, p. 13.

¹⁵ *Ibid.*, p. 13-14.

¹⁶ *Ibid.*, p. 18-19

¹⁷ *Ibid.*, p. 22.

¹⁸ *Ibid.*

l'Allemagne d'une agression non provoquée. Cela au grand dam du maréchal Foch. Celui-ci fait valoir que l'Angleterre a obtenu des résultats définitifs du point de vue maritime, colonial et économique, qu'en revanche la France devra se contenter d'une solution à terme (3^e note du 31 mars). Clemenceau donnera à Foch l'occasion d'exposer ses arguments devant le Conseil des Quatre, le 14 avril ; avec les Anglo-Saxons on se mettra finalement d'accord sur une occupation interalliée de la rive gauche, pour une durée de 15 ans, avec une évacuation échelonnée et subordonnée à l'observation par l'Allemagne des clauses du traité.

Clemenceau accepte, alors que la garantie rhénane donnée à la France par les États-Unis et la Grande-Bretagne n'a pas de valeur. Un problème constitutionnel se pose, en effet, aux États-Unis : un président ne peut contracter une alliance sans le vote du Sénat. Or, à Washington, le Sénat se montre critique. Aussi opposera-t-il un refus à Wilson, au nom d'un strict respect de la Constitution américaine. Mais finalement, à partir du moment où, quelle que soit sa valeur, un accord a été trouvé, le projet du traité peut être élaboré par le Conseil des Quatre¹⁹. Cette affaire permet de mesurer la force des résistances auxquelles se heurtait toute tentative de règlement territorial s'inspirant de facteurs purement européens.

Un autre désaccord se fait jour à propos de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Lansing, le délégué américain, se montre opposé au maintien de populations allemandes dans ces nouveaux États ; Clemenceau, pour sa part, s'efforce de faire admettre l'idée que les considérations ethniques ne peuvent, seules, entrer en ligne de compte. Wilson lui-même n'a-t-il pas déclaré qu'il fallait créer des États viables et que la défense nationale était un élément essentiel de la vie de ces nouveaux États ? Lansing rétorque que de telles conceptions peuvent justifier toutes les injustices. Cambon note dans ses carnets qu'il est agacé par le « pharisaïsme » des États-Unis, dont la politique, en Amérique, n'est pas en conformité avec les principes défendus par eux lors de la Conférence²⁰. Quelle est la teneur du traité qui vient d'être élaboré ?

La teneur du traité de Versailles

Parties	Dispositions	Remarques
1^{ère} Partie	Charte pour une Société des Nations	
13^e Partie	Bureau international du travail	
2^e Partie	Clauses territoriales	Principe wilsonien : autodétermination des peuples
	La Lorraine mosellane et l'Alsace sont restituées à la France (Art. 27)	
	Les cantons d'Eupen et Malmédy sont intégrés à la Belgique (Art. 34)	Ces territoires allemands ont été conquis autrefois par la force
	Le Danemark pourra recouvrer des territoires du nord de l'Allemagne où vivent des populations danoises (Art. 109-111) (Référendum 1920)	
	Le territoire du Bassin de la Sarre est placé sous administration internationale pour 15 ans (Référendum janvier 1935) (Art. 45-50)	
	Des territoires de l'Est de l'Allemagne sont attribués à la Pologne recréée (Art. 28) – Le statut sera défini par une commission ou par référendum (Art. 87-93)	
	Dantzig devient une ville libre afin de donner à la Pologne un accès à la mer – La Prusse Orientale se trouve séparée du reste de l'Allemagne par le « corridor » de Dantzig	

¹⁹ Le 25 avril, au conseil des ministres, Foch, Cambon et Tardieu exposent leurs points de vue sur la rive gauche du Rhin.

²⁰ Jules Cambon, *Op. cit.*, p. 26-27.

5^e Partie	<p>Clauses militaires</p> <p>L'Allemagne doit livrer ses armes (5000 canons, 25 000 avions, ses blindés, toute sa flotte (Celle-ci se sabordera dans la baie de Scapa Flow, au large de l'Écosse)</p> <p>L'armement de l'Allemagne est limité : elle doit renoncer aux blindés, à l'artillerie, à son aviation (Art. 198)</p> <p>L'Allemagne renonce à fabriquer des armes et des munitions (Art. 168)</p> <p>Elle ne peut produire et stocker des gaz toxiques et des masques à gaz (Art. 171)</p> <p>Les effectifs de son armée sont limités à 100.000 hommes (Art. 160)</p> <p>Le service militaire est aboli (von Seeckt fera de la nouvelle <i>Reichswehr</i> une armée de cadres) (Art. 173)</p> <p>La rive gauche du Rhin, ainsi que Coblenze, Mayence et Cologne, sont démilitarisés (Art. 42 et 43)</p>	<p>But : limiter la force militaire de l'Allemagne et assurer la sécurité des États voisins</p>
10^e partie	<p>Clauses économiques : les « réparations »</p> <p>Le montant à payer est estimé à 132 milliards de marks-or</p> <p>Sanctions commerciales : l'Allemagne devra procéder à des livraisons en nature</p> <p>Elle perd la propriété de ses brevets</p> <p>Le Rhin, l'Oder et l'Elbe sont internationalisés</p> <p>L'Allemagne doit admettre en franchise les marchandises en provenance d'Alsace et de Moselle et de Posnanie</p>	<p>L'article 231 : l'Allemagne et ses alliés sont responsables de la guerre ; elle doit payer pour compenser les dommages causés durant la guerre dans le Nord de la France et en Belgique</p>
4^e partie	<p>Perte de l'Empire colonial</p> <p>En Afrique : la Grande-Bretagne, la France, la Belgique et l'Union sud-africaines se partageront le Cameroun, le Togo, l'Afrique Orientale Allemande (aujourd'hui : Tanzanie, Rwanda et Burundi) et le Sud-Ouest Africain (Namibie)</p> <p>Dans le Pacifique : la Nouvelle-Guinée allemande – occupée militairement pendant la guerre – sera partagée entre le Japon, l'Australie, le Royaume-Uni</p> <p>L'Allemagne renonce à ses droits commerciaux (comptoirs, conventions douanières) dans le monde : Chine, Siam, Maroc, Égypte, Turquie...</p>	<p>À titre de compensation également, les puissances coloniales limitrophes de colonies allemandes sont bénéficiaires</p> <p>Sous l'influence de Wilson, les Alliés n'annexent pas purement et simplement les colonies allemandes, ils les « administrent » sous mandat de la SDN (Art. 22)</p>

Comment l'opinion française réagit-elle au lendemain de la signature du traité de Versailles ? Les journaux parisiens annoncent les problèmes auxquels se heurtera l'exécution du traité en Europe et dans le monde. Nous n'en retiendrons ici que trois.

Dans *L'Humanité*, Marcel Cachin écrit : « Par ses stipulations essentielles, le traité assure l'hégémonie complète du capitalisme anglo-saxon : ce sera là devant l'histoire sa caractéristique. » Il élimine la concurrence la plus redoutable qui menace le commerce britannique et américain. La Grande-Bretagne et les États-Unis ont une flotte d'une puissance illimitée, ils sont en possession de toutes les matières premières, d'un empire colonial colossal ; grâce à cela, « les citoyens de langue anglaise dominent à cette heure l'univers entier ». « Ainsi se réalise la politique traditionnelle du *Foreign Office* qui, depuis des siècles, suit sa ligne inflexible. La domination mondiale lui échoit aujourd'hui, et l'impérialisme germanique qui tenta de la lui disputer est à terre pour toujours. »²¹

²¹ Marcel Cachin, « Voici la paix signée. Et maintenant il faut cesser la guerre ! », *L'Humanité*, 16^e année, n° 5.550, 29.6.1919, p. 1.

Les idées wilsoniennes sortent vaincues du Palais de Versailles, ajoute Marcel Cachin. « M. Clemenceau n'a jamais pensé que la guerre qui vient de s'achever était la dernière ; à ses yeux, l'humanité est condamnée éternellement aux conflits entre nations. Dès lors, la paix à faire pour un pareil homme, ne peut être logiquement inspirée que par l'idée de destruction de l'adversaire. C'est le vieil esprit du *Vae victis* qui doit la dominer. Il faut désarmer à fond l'Allemagne, tout en conservant intactes, quant à nous, notre épée et notre cuirasse. Puis, il faut entourer le vaincu d'alliés. [...] Ainsi, l'on se flatte qu'avec l'appui de la force militaire la rude paix imposée à l'ennemi abattu pourra durer un certain temps. »

La lecture de *Grandeurs et misères d'une victoire* semble donner raison à Marcel Cachin, mais la pensée de Clemenceau est trop complexe pour que ce soit le cas.

Et Cachin de conclure : « L'édifice européen ainsi échafaudé artificiellement ne saurait à nos yeux présenter, tel qu'il est, qu'une lamentable fragilité. Mais fût-il mieux venu, fût-il plus organique et plus rationnel, il n'en serait pas moins frappé de précarité et d'impuissance. Pourquoi ? Parce qu'il viole le profond désir de paix qui désormais va guider l'humanité. » Conclusion : « Tout cet arrangement est à refaire. »

La Croix note : « Le choix de la galerie des Glaces, à Versailles, est un magnifique symbole de l'événement ; cette salle incomparable avait vu, le 18 janvier 1871, à la suite de notre défaite, la proclamation de l'Empire allemand au profit de Guillaume de Prusse. Le 28 juin 1919 elle voit, en présence du monde entier représenté, l'humiliation de l'Allemagne à la suite de la victoire de l'Entente. [...] Mais la joie de la victoire n'est pas l'exubérance qu'on aurait pu rêver, parce que tout le monde est sous l'impression que l'avenir est incertain. L'Allemagne se relèvera : elle en a les éléments. La Société des Nations, créée par le traité même, et qui serait, si elle était efficacement établie, la meilleure garantie de la paix, n'est encore qu'une ébauche. Au fond, comme l'ont dit MM. Poincaré et Wilson, jeudi soir [26 juin], tout l'avenir dépend de l'union des vainqueurs entre eux dans la suite. Puisse-t-elle être une vraie union ! »²²

Dans *L'Action française*, Jacques Bainville a observé que les deux représentants de l'Allemagne qui ont dû signer, le social-démocrate Müller et le catholique Bell, apparaissaient comme des condamnés, qui ont eu une « mission pénible à remplir ». Mais il ajoute : « Eux-mêmes, par leurs chétives personnes, ils représentaient l'Allemagne épargnée dans son avenir, gardant, malgré sa défaite, la part la plus précieuse de sa victoire de 1870. Et soixante millions d'êtres humains qui continuent de former un grand État, un seul État. On ne les crucifie pas, même quand leurs délégués ont paru devant le tribunal des nations comme parias. [...] L'Empire allemand sort la vie sauve du grand appareil judiciaire de Versailles. [...] L'Allemagne vaincue a retrempé son unité à sa source symbolique. »²³

Une lecture de la presse allemande de cette période confirme l'analyse de Jacques Bainville. Non seulement le texte du traité, une fois connu de l'opinion, a provoqué en Allemagne une colère et une indignation générales. Les journaux de l'opposition de droite s'exclament : « inacceptable et inexécutable ». Cette paix signifie « le démembrement et le déshonneur de l'Allemagne », elle la livre au « flot bolchevique », les vrais responsables de cette paix sont les socialistes et les démocrates ; la même presse nationaliste menace l'Entente d'un réveil du nationalisme allemand. Pour les socialistes allemands, en revanche, cette « paix impérialiste », cette « paix de violence » (*Gewaltfrieden*) ne saurait durer ; Kautsky s'efforce de dé-

²² « Paris, le 28 juin 1919. La journée. Dieu protège la France ! », *La Croix*, 40^e année, n° 11.141, 29/30.6.1919, p. 1. Voir aussi « La Cérémonie de Versailles. Quarante neuf ans après ! », *Ibid.*, p. 1.

²³ Jacques Bainville, « Dans la Galerie des Glaces », *L'Action française*, 12^e année, n° 179, 29.6.1919, p. 1.

montrer que la paix est nécessaire, regrettant que les Allemands n'aient pas perdu leur fâcheuse habitude de confondre le droit avec leur intérêt²⁴.

Ces analyses de la presse française et allemande nous fournissent, pour l'essentiel, les éléments qui permettent de comprendre à la fois les problèmes auxquels l'exécution du traité va se heurter et l'inanité des efforts faits en vue d'instaurer une paix durable.

L'exécution ou la non-exécution du traité de Versailles (1919-1932) : de la résistance à la négociation

Trois grandes questions liées à l'exécution du traité de Versailles créeront, dans les deux décennies suivantes, des tensions entre les Alliés et l'Allemagne : celle du paiement des réparations, du désarmement et de *l'Anschluss*. Mais nous ne saurions oublier, dans la perspective franco-allemande que nous avons adoptée ici, le cas de la Sarre.

Les réparations ou les dissensions entre les vainqueurs

Le règlement des réparations sera à l'origine d'une succession de crises et de tensions permanentes. Les réparations ont pour fondement l'article 231 du traité de Versailles, la clause de culpabilité de guerre, qui a déclaré que l'Allemagne et ses alliés étaient responsables de « toutes les pertes, des dommages » subis par les Alliés pendant la guerre. Cette clause sera, il est vrai, révisée par la Conférence de paix de Paris, en août 1920.

L'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie et l'Empire ottoman doivent également payer des réparations ; certes, mais l'endettement de ces États est tel qu'ils paieront finalement peu. L'Allemagne étant suffisamment riche, c'est elle qui aura à supporter la charge des réparations payables à la Belgique, à la France, à l'Italie, au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, aux États-Unis (100 millions de dollars). La France sera un des principaux bénéficiaires des dispositions financières du traité ; toutefois, les États-Unis ayant été, durant la guerre, son principal bailleur de fonds, ils attendent d'elle qu'elle leur reverse une partie des sommes perçues de l'Allemagne.

Le calendrier des paiements sera établi, à Londres, le 5 mai 1921. La somme totale, calculée par une Commission interalliée des réparations, est fixée à 132 milliards de marks-or (300 % du PNB de l'Allemagne en 1913)²⁵.

Rappelons que le montant réel payé par l'Allemagne de 1920 à 1931 – lorsque les paiements furent indéfiniment suspendus – s'élevait à 20 milliards de marks-or (5 milliards de dollars ou 1 milliard de livres sterling) ; de ce montant, réglé conformément au plan Dawes (1924), 12,5 milliards de trésorerie vinrent, pour l'essentiel, de prêts consentis par des banquiers américains. Le reste fut livré en nature, sous forme de marchandises (charbon, produits chimiques), de biens manufacturés tels que par exemple des équipements de chemin de fer.

Deux dispositifs ont permis d'aménager les obligations financières de l'Allemagne vaincue : le plan Dawes et le plan Young, élaborés l'un en 1924, l'autre en 1929 ; puis, dans le contexte de la crise de 1929 et de ses conséquences, le président américain Herbert Hoover propose, en 1931, un moratoire pour le paiement des dettes qui prendra fin à la conférence de Lausanne de juillet 1932. Les réparations que l'Allemagne doit encore payer doivent être ramenées à 5 milliards de marks-or. Selon des experts, un huitième seulement des réparations

²⁴ Voir *Ministère des Affaires étrangères et de la Guerre. Bulletin périodique de la presse allemande du 4 au 11 mai 1919*, n° 120, 23 mai 1919, p. 2-8.

²⁵ Albert Ritschl, « Les Réparations allemandes, 1920-1933 : une controverse revue par la théorie des jeux », *Économie internationale*, 78, avril/juin 1999, p. 129-154.

initialement prévues a été payé. Et les paiements, qu'il s'agisse des réparations ou des remboursements de prêts, furent unilatéralement suspendus par Hitler en 1933.

Les réparations ne furent pas seulement une question financière et économique, mais aussi une question politique, qui provoqua des polémiques et fit apparaître des divergences de vues entre les Alliés. Pour Clemenceau, elles constituaient non pas seulement une ressource contribuant au financement de la reconstruction en France, mais aussi un moyen d'affaiblir l'Allemagne vaincue et de l'empêcher de redevenir une menace. Lloyd George plaida en faveur de réparations moins lourdes, car pour les Britanniques l'Allemagne était un partenaire commercial ; elle devait donc rester une puissance économique viable. Quant à Wilson, il défendait l'idée qu'il ne fallait imposer aucune indemnité à l'Allemagne, son idée, qu'il avait exposée de la Conférence de la paix en janvier 1919, étant qu'il s'agissait d'instaurer une paix durable entre les puissances alliées et les vaincus.

Le désarmement de l'Allemagne : « La guerre n'est pas finie »

La question du désarmement de l'Allemagne et du désarmement en général devait, dans la pensée du président Wilson, être placée sous la garantie de la Société des Nations et constituer un des fondements de la paix ; mais, le Sénat américain ayant refusé de ratifier le traité de Versailles, les États-Unis ne sont pas entrés dans la Société des Nations, abandonnant aux Européens, et notamment à la France, la difficile mission que représente le désarmement de l'Allemagne.

À la suite du traité, a été constituée une commission interalliée de contrôle, dont la direction a été confiée par le maréchal Foch au général Nollet, auquel il a déclaré : « La guerre n'est pas finie. »²⁶ La tâche est double : il s'agit, en application du traité, de procéder à une réduction massive des effectifs de l'armée de terre allemande, en les ramenant avant la fin mars 1920 à 100 000 hommes, de procéder aussi à une réduction du matériel.

Cette commission s'est bientôt trouvée confrontée à une succession de problèmes. À peine le traité était-il signé que le gouvernement allemand en demandait une révision, arguant du fait qu'il lui fallait à la fois restaurer l'ordre dans le pays menacé par la tourmente révolutionnaire et assurer sa sécurité sur ses frontières de l'Est. En outre, on a vu se multiplier les unités paramilitaires formées par des anciens combattants, qui incarnent l'esprit de résistance à l'application du traité. C'est ainsi qu'a été entreprise une action clandestine, habilement appuyée par le gouvernement de Berlin, soucieux, pour sa part, de faire atténuer les conditions du traité de Versailles²⁷.

La commission se trouve par ailleurs placée devant un dilemme : démanteler les usines de guerres allemandes, c'est porter un coup à son activité économique et, partant, priver le vaincu de ressources qui doivent lui permettre de payer ce qui lui est demandé. Là aussi, des divergences existent chez les Alliés, c'est-à-dire entre la commission des réparations et la commission du désarmement. Tandis que la première souhaite freiner le processus, consciente qu'elle est du fait que l'Allemagne doit pouvoir rester en mesure d'honorer ses obligations tant du point de vue financier que des livraisons en nature, la seconde entend mener à bien sa mission, consistant à priver l'Allemagne des moyens de se livrer à une nouvelle agression. Ces conflits internes sont exploités par les Allemands, et les conflits entre les deux parties, vainqueurs et vaincus, résultent sans doute du caractère excessif de certaines clauses²⁸.

²⁶ Pierre Genevey, « Le désarmement après le traité de Versailles », *Politique étrangère*, 1967, 32-1, p. 87-112. Cet article s'inspire de Michael Salewski, *Entwaffnung und Militärkontrolle in Deutschland 1919-1927*, Munich, Oldenburg, 1966.

²⁷ Pierre Genevey, *Op. cit.*, p. 88-89.

²⁸ *Ibid.*, p. 90.

Enfin, il est difficile de définir ce qui relève de la production de l'armement et des effectifs militaires. S'agissant, par exemple de la chimie, se pose la question de savoir où commence la production d'armement ; quant aux unités paramilitaires de diverse nature, dans quelle mesure doivent-elles être comptabilisées dans les effectifs de la *Reichswehr* ?

Dans cette question du désarmement de l'Allemagne aussi, les Alliés étaient divisés. Les Britanniques se montraient plus mesurés que les Français. Les Allemands ne constitueront plus pour longtemps un danger, pensait-on à Whitehall, des exigences excessives sont de nature à favoriser le nationalisme²⁹. De fait, Otto Gessler, le ministre de la *Reichswehr*, le général Hans von Seeckt, l'organisateur de la nouvelle *Reichswehr*, et pour l'opinion allemande, le contrôle interallié était l'instrument d'une politique d'asservissement, une atteinte à la souveraineté nationale dans le domaine de la défense, un affaiblissement de l'Allemagne soucieuse de protéger ses frontières orientales, et une forme d'« espionnage officiel »³⁰.

C'est ainsi que les incidents se multiplièrent lors des contrôles effectués par la commission alliée, et, dans l'opinion allemande, une hostilité grandissante se faisait sentir. La critique portait aussi sur les contradictions inhérentes à la politique des Alliés. Elle était le fait de ceux qui, avant le traité et après sa signature, avaient espéré voir s'organiser, dans l'esprit de Wilson et sous l'égide de la Société des Nations, un système de sécurité collective ; elle venait aussi de ceux qui entendaient exploiter ces contradictions afin de discréditer les vainqueurs. La dureté, des Français notamment, dans l'exécution des clauses militaires du traité fit naître une désillusion. Elle permettait aux dirigeants allemands de considérer comme justifiée, d'un point de vue moral et juridique, la résistance opposée au travail de la commission de contrôle.

La France, soucieuse de sa sécurité, entendait appliquer rigoureusement les clauses du traité de Versailles relatives au désarmement ; l'Angleterre proposa, en mars 1922, à la Conférence des ambassadeurs, de supprimer la commission de contrôle et de la remplacer par un contrôle de la Société des Nations, conformément à l'article 213 du traité. Dans ce domaine comme dans le règlement des réparations, les Britanniques ont cherché à avoir une influence « modératrice »³¹ ; durant la crise provoquée par l'occupation franco-belge de la Ruhr, en 1923, ils se montrèrent même favorables à la suppression du contrôle. En résumé : tandis que la France cherchait à réactiver le contrôle, la Grande-Bretagne s'efforçait de le tempérer.

Les violations du traité étaient flagrantes. Certaines infractions étaient même voulues et ordonnées par le ministre de la *Reichswehr*. Sous prétexte qu'une armée de 100 000 hommes n'était pas en mesure d'assurer la légitime défense du pays, fut préparée une mobilisation à laquelle la commission de contrôle n'avait pas les moyens de s'opposer. Durant la crise de la Ruhr, en 1923, le contrôle fut boycotté et de nombreux groupements paramilitaires vinrent s'ajouter à ceux qui existaient déjà.

La résistance et l'obstruction que les Allemands ont opposée au contrôle le montrent, cette question n'avait pas seulement un caractère technique, mais aussi une dimension politique : les Allemands revendiquaient une souveraineté totale. Ils ne reconnaissaient pas la primauté du traité sur la loi nationale. C'était là une affaire d'honneur³². Et ils réussirent même à rejeter la responsabilité sur la France, en défendant la thèse selon laquelle le contrôle était devenu inutile vu que le désarmement était achevé. En outre, pourquoi prolonger un contrôle dont l'opinion ne voulait plus et qui était une atteinte à la souveraineté nationale ? Mieux encore, recourant à des arguments d'ordre juridique, ils finirent par demander un contrôle sous l'égide de la Société des Nations, conformément à l'article 213 du traité de Versailles. Ils

²⁹ *Ibid.*, p. 93.

³⁰ *Ibid.*, p. 90, 97.

³¹ *Ibid.*, p. 100.

³² *Ibid.*, p. 103.

affirmaient que le seul désarmement acceptable était un désarmement collectif, au nom de l'égalité des droits.

Depuis l'occupation de la Ruhr en 1923, ces arguments sont repris avec plus de force encore dans la propagande nationaliste allemande, ce qui ne laisse pas d'inquiéter les nouveaux dirigeants français et britanniques. En juin 1924, Édouard Herriot et Ramsay MacDonald, se rencontrent à Chequers Court, la résidence de villégiature du premier ministre du Royaume-Uni, pour parler de leurs inquiétudes face à l'agitation nationaliste qui s'amplifie en Allemagne : les groupes paramilitaires se multiplient dans le contexte de violentes campagnes de presse.

La Conférence de Londres de juillet 1925 permet non seulement de régler le problème des réparations, d'arrêter une date pour l'évacuation de la Ruhr, mais aussi de trouver un accord sur la question du désarmement et du contrôle. On opte pour une réduction progressive de l'occupation alliée en Allemagne. Le traité a fixé un terme de 5 ans à l'occupation de la zone de Cologne, dans la mesure où les conditions du traité seraient respectées. Ce qui ne peut être établi que par une inspection générale de l'armement allemand ; or, le rapport final de cette inspection, rendu le 15 février 1925, constate que la situation s'est dégradée³³. Le 26 avril, un fort courant nationaliste porte à la présidence de la République le maréchal von Hindenburg, auteur du slogan du « coup de poignard » et adversaire du régime. Le 16 octobre, sont signés les accords de Locarno, censés contribuer à la « liquidation de la guerre ». Un mois plus tard, lors des accords de Paris sur la sécurité, un compromis sera trouvé, et la zone de Cologne sera évacuée le 31 janvier de l'année suivante. L'admission de l'Allemagne à la Société des Nations, le 8 septembre 1926, est la suite logique de Locarno. Gustav Stresemann, ministre des Affaires étrangères, prend possession de son siège à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

La question de l'Anschluss

Toutes les questions ne sont pas pour autant résolues. Celle de l'*Anschluss*, posée dès 1918, constitue un élément important de la propagande nationaliste en Allemagne. André Tardieu écrira plus tard qu'aucune autre question « n'engageait plus fortement le droit public européen, dont l'indépendance de l'Autriche était une des bases essentielles »³⁴. Dès les négociations de l'armistice, les Alliés ont décidé d'interdire à l'Allemagne de parler au nom de l'Autriche. C'est ce qu'elle a tenté de faire (le 12 octobre) ; mais le président Wilson lui a opposé un refus catégorique (14 octobre), qui a amené l'empereur Charles à demander une paix séparée.

En novembre 1918, l'Assemblée nationale autrichienne s'est largement prononcée en faveur d'une réunion à l'Allemagne. Puis, le 30 novembre, en Allemagne, le Conseil des « délégués populaires », sous la présidence de Friedrich Ebert, a proclamé dans le décret qui organisait l'élection de l'Assemblée nationale constituante (article 25) : Si l'Assemblée nationale allemande décide d'accueillir l'Autriche, conformément à son souhait, les députés de l'Autriche deviendront des membres égaux en droits de l'Assemblée nationale allemande. En 1919, les Allemands ont essayé de tourner le traité à la suite d'un protocole sur l'*Anschluss*, signé le 2 mars par les deux ministres des Affaires étrangères allemand et autrichien, Ulrich von Brockdorff-Rantzau et Otto Bauer. Selon ce protocole, l'Autriche devait entrer dans le *Reich* en qualité d'État-membre.

Lors de l'élaboration des traités, les Alliés ont eu soin de prévoir des paragraphes garantissant l'indépendance de l'Autriche ; l'*Anschluss* a donc été interdit par le traité de Ver-

³³ *Ibid.*, p. 108.

³⁴ André Tardieu, *Notes de semaine 1938. L'année de Munich*, Paris, Flammarion, 1939, p. 168-169.

sailles³⁵ et la celui de Saint-Germain³⁶. Pourtant, durant l'été 1919, l'Allemagne tente, une fois encore, par un moyen détourné, d'assimiler l'Autriche. Un paragraphe de la Constitution de Weimar (article 61-2) doit en effet rendre possible l'entrée au *Reichstag* de représentants de l'Autriche. Clemenceau en est informé, il demande aussitôt à Tardieu, son bras droit, de réagir. Avec l'accord des Alliés, le texte suivant est élaboré : « L'Allemagne reconnaît que l'alinéa de l'article 61 de la Constitution de Weimar est nul ; que, spécialement, l'admission de représentants autrichiens à la Chambre allemande ne pourrait avoir lieu qu'au cas où, en accord avec l'article 80 du traité de paix, le Conseil de la Société des Nations aurait consenti à une modification conforme de la situation internationale de l'Autriche. »³⁷ L'Allemagne s'incline et signe ce texte.

L'interdiction de l'*Anschluss* fut confirmée à plusieurs reprises. Elle le fut, en 1922, par le protocole de Genève, signé aussi par l'Autriche. Le 19 mars 1931, l'Allemagne et l'Autriche conclurent un accord d'« union douanière » ; mais, cette union fut interdite par un arrêt de la Cour internationale de La Haye du 23 mars, sur la base des traités de Versailles et de Saint-Germain. Dans le protocole de Lausanne de juillet 1932, le gouvernement autrichien dut confirmer qu'il renonçait à travailler à une réunion de l'Autriche avec l'Allemagne.³⁸

L'idée d'*Anschluss* fit néanmoins son chemin ; elle fut défendue, après la ratification du traité de Versailles, par différentes formations politiques autrichiennes³⁹. C'est finalement par un coup de force que cette question devait être résolue en 1938.

La question de la Sarre

Une autre question a contribué à entretenir les tensions entre la France et l'Allemagne, celle de la Sarre⁴⁰, dont la population a encore participé aux élections de l'Assemblée nationale constituante allemande, le 19 janvier 1919.

La Grande-Bretagne était d'accord avec l'annexion par la France, mais les Américains ont imposé leur point de vue⁴¹. Ils proposaient de confier le territoire pour 15 ans (1920-1935) à la Société des Nations avec le statut de mandat ; au terme de cette période, une consultation permettrait à la population de décider de son appartenance. C'est au titre des réparations que la France a reçu la propriété des mines de charbon de la Sarre et leur exploitation exclusive. Il s'agit donc d'un rattachement économique à la France, qui tentera par la suite, mais en vain, un rattachement culturel. Elle se heurtera à des résistances. Lors du Millénaire des Pays rhénans, le 19 juin 1925, sont organisées à Sarrebruck des manifestations lors desquelles est affirmée l'appartenance au *Reich*. L'occupation par l'armée française, et notamment par ses troupes coloniales, est ressentie comme une humiliation. On parle en Allemagne de la « honte

³⁵ Traité de Versailles, Section VI : Autriche, Article 80 : « L'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche dans les frontières fixées par le présent traité, passé entre cet État et les principales puissances alliées et associées ; elle reconnaît que cette indépendance sera inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la Société des Nations. »

³⁶ Traité de Saint-Germain-en-Laye, Partie III : Clauses politiques européennes, Section VIII : Dispositions générales, Article 88 : « L'indépendance autrichienne est inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la Société des Nations. En conséquence, l'Autriche s'engage à s'abstenir, sauf le consentement dudit Conseil, de tout acte de nature à compromettre son indépendance, directement ou indirectement, notamment et jusqu'à son admission comme Membre de la Société des Nations, par voie de participation aux affaires d'une autre Puissance. »

³⁷ André Tardieu, *L'année de Munich*, *Op. cit.*, p. 169-170.

³⁸ *Ibid.*, p. 169.

³⁹ Großdeutsche Volkspartei, Deutschnationale Bewegung, sociaux-démocrates, Christlich-soziale Partei.

⁴⁰ Saargebiet – Bassin de la Sarre ou Territoire du Bassin de la Sarre.

⁴¹ Dans la nuit du 9 au 10 avril 1919.

noire ». La propagande nationaliste prépare le référendum de janvier 1935 : la population se prononcera à 90,73% pour la réunion au *Reich*.

Toutes les résistances des Allemands à l'exécution du traité de Versailles montrent qu'avant 1933, ils ont, sans cesse et avec opiniâtreté, fait entendre deux revendications essentielles : la liberté, c'est-à-dire leur souveraineté, et l'égalité des droits qui leur permettrait d'être, sur un pied d'égalité, un partenaire participant à un système de sécurité européen. Avec quelles intentions ? Il est difficile de le dire, tant était large le spectre des attitudes et des motivations ; complexe et ambivalente la politique de leurs dirigeants, comme celle d'un Gustav Stresemann, lauréat du prix Nobel de la Paix avec Aristide Briand en 1926. Durant la première décennie de l'entre-deux-guerres, on essaya de construire une paix durable sur la base du traité de Versailles et de la Société des Nations, même si un auteur a cru pouvoir dire : « Il semble bien que les États n'étaient mûrs, ni d'un côté, ni de l'autre, pour prendre le risque d'une attitude pacifique de détente et de conciliation. »⁴² Durant la seconde décennie, il ne s'agissait plus de construire la paix, mais de la sauver.

La déconstruction unilatérale et par la force de l'œuvre de Versailles (1933-1939) : une révision par la politique du fait accompli

1933 et plus encore 1936 furent deux années qui déterminèrent fortement le cours des choses, des moments clés à partir desquels un processus devint irréversible. En 1936, en effet, l'Allemagne s'était déjà assurée une supériorité militaire ; le régime national-socialiste disposait désormais des moyens de saper, peu à peu, sans crainte d'être contrecarré, ce que l'on appelait le « système de Versailles », dont la révision était devenue une question de force.

Dates	Initiatives du gouvernement national-socialiste
1933	Hitler met un terme définitif au paiement des réparations 14 octobre : l'Allemagne sort de la conférence du désarmement et de la Société des Nations
1934	Automne : l'effectif militaire de l'Allemagne s'élève à 250 000 hommes ; il était limité à 100 000 par l'article 160 du Traité de Versailles Fin 1934, l'aviation allemande compte 270 bombardiers, 99 chasseurs et 303 appareils de reconnaissance. Le budget de l'armement représente 4 % du budget de l'État
1935	13 janvier : lors du plébiscite de la Sarre, préparé par la propagande, plus de 90% des votants s'expriment en faveur du retour au <i>Reich</i> 9 mars : le service militaire obligatoire pour tous, contraire à l'art. 173 du Traité de Versailles, est rétabli ; une loi permet une nouvelle augmentation du contingent ; l'Allemagne décide de reconstituer son aviation, ce qui est contraire à l'art. 198 du Traité de Versailles 21 mai : une loi transforme la <i>Reichswehr</i> en <i>Wehrmacht</i> Le budget de l'armement représente 18 % du budget de l'État
1936	7 mars : la Rhénanie est réoccupée par l'Allemagne 7 mars : les accords de Locarno sont répudiés Le budget de l'armement représente 39 % du budget de l'État
1938	12 mars : les troupes allemandes procèdent à l' <i>Anschluss</i> par la force 30 septembre : les accords de Munich sont signés

⁴² Genevey, *Op. cit.*, p. 98.

Chronologie des initiatives unilatérales prises par le régime national-socialiste pour se soustraire aux dispositions du Traité de Versailles

Le réarmement du Reich et la politique de la force

En 1933, la question des réparations est rapidement réglée, Hitler suspend, unilatéralement, les paiements. Quant à la question du « désarmement », elle devient celle du « réarmement » : dès le 3 février, quelques jours après son accession au pouvoir, le chancelier prononce un discours devant les officiers supérieurs de la *Reichswehr* et de la Marine pour leur annoncer qu'il a décidé le réarmement de l'Allemagne⁴³ ; mais le déclarer publiquement à cette date serait encore trop risqué.

Sa tactique sera d'abord celle des gouvernements allemands d'avant 1933. Elle consiste à réclamer le désarmement de tous les États européens, à ne se laisser aller à aucun accord contraignant, comme les accords de Genève qui, en instaurant une commission de contrôle des armements, gênerait l'Allemagne dans la mise en œuvre de son programme militaire. Elle consiste aussi à provoquer constamment des différends, à mettre en avant des points litigieux et à se montrer procédurier⁴⁴. Voilà ce que font Hitler, le ministre de la *Reichswehr* Blomberg et le ministre des Affaires étrangères Neurath : ils procèdent par manœuvres de diversion.

C'est ainsi que, le 15 juillet 1933, est signé à Rome, à l'initiative de Mussolini, le « pacte à Quatre », entre l'Italie, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, pour remédier, dit-on, à « l'état de malaise qui règne dans le monde » et « affermir en Europe la confiance dans la paix »⁴⁵. Se déclarant solidaires, les États signataires déclarent adhérer au principe d'un système de sécurité collective en Europe sur la base des statuts de la Société des Nations, du Pacte de Locarno, du Pacte Kellogg – qui a déclaré la guerre hors la loi – et d'une déclaration de décembre 1932 sur le non-recours à la force.

Le pacte à Quatre fut soutenu, avec une certaine naïveté, par quelques esprits pacifistes⁴⁶. Conclu pour une durée de 10 ans, il ne fut finalement jamais ratifié, et le 14 octobre 1933, le gouvernement allemand se retirait à la fois de la Conférence du désarmement et de la Société des Nations⁴⁷. Pour justifier cette décision, Hitler invoqua comme raisons le fait que, lors de la Conférence du désarmement à Genève, avait été demandé le contrôle des systèmes de défense et que l'obtention de l'égalité des droits de l'Allemagne à l'armement avait été repoussée de quatre années. Le simulacre d'adhésion au pacte à Quatre n'avait donc été bel et bien qu'une manœuvre de diversion, permettant de masquer les méthodes employées par Hitler, dès 1933, pour mettre en place son régime.

⁴³ « Hitler vor den Befehlshabern des Heeres und der Marine über seine politischen Ziele („Liebmann-Aufzeichnung“), 3.2.1933 », dans Wolfgang Michalka (éd.), *Deutsche Geschichte 1933-1945. Dokumente zur Innen- und Außenpolitik* (Geschichte. Fischer), Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 1994, p. 17-18.

⁴⁴ Luis Liendo Espinoza, *Europäisches Appeasement und deutsche Aufrüstung 1933-1936*, in Das Online-Portal zu den historischen Themen unserer Zeit, 10 mai 2009, [www.http://zukunft-braucht-erinnerung.de/europaeisches-appeasement-und-deutsche-aufruestung-1933-1936/](http://www.zukunft-braucht-erinnerung.de/europaeisches-appeasement-und-deutsche-aufruestung-1933-1936/)

⁴⁵ F[rançois] Gadrat, « Complications diplomatiques au temps du pacte à Quatre », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 21^e année, n° 81, La France dans la guerre, janvier 1971, p. 126-132. Voir aussi *Ministère des Affaires étrangères. Documents diplomatiques français (1932-1939)*, première série (1932-1935), t. III, LXX-930 p., établis sous la direction de Maurice Baumont et Pierre Renouvin, Paris, Imprimerie nationale, ici p. xxx.

⁴⁶ Émile Roche, « [Portraits et souvenirs.] Le pacte à Quatre et Henry de Jouvenel », *Revue des Deux-Mondes*, sept. 1978, p. 578-584.

⁴⁷ Voir aussi, à propos de la période du pacte à Quatre, Jacques Bariéty et Charles Bloch, « Une tentative de réconciliation franco-allemande et son échec (1932-1933) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1968, 15-3, p. 433-465.

Dans un entretien avec l'ambassadeur britannique, le 24 octobre 1933, Hitler demande de disposer d'une armée de 300 000 hommes, rompant ainsi ouvertement avec l'article 160 du traité de Versailles ; le réarmement de l'Allemagne est déjà devenu un fait accompli. La politique de « rapprochement » avec la Pologne et le pacte de non-agression germano-polonais du 26 janvier 1934 procéderont de la même duplicité.

En 1935, quand elle commence à se doter d'une aviation moderne, restaure la conscription générale et augmente ses effectifs militaires, l'Allemagne légitime ces mesures en disant qu'elle ne fait que répondre au défi que constitue la nouvelle course aux armements qui, en réalité, vient d'être relancée par elle-même. Face à ces audaces, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie élèvent une protestation, une vaine protestation. La Grande-Bretagne se montre même prête à s'entendre avec l'Allemagne. Des entretiens ont lieu les 25 et 26 mars 1935, mais ils restent sans résultats. C'est alors que des représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie se rencontrent à Stresa, le 11 avril, pour envisager une réplique aux violations répétées du traité de Versailles du côté de l'Allemagne. Le 14 avril, est signé l'accord de Stresa par lequel les signataires s'engagent à intervenir pour l'indépendance de l'Autriche et protestent contre la méthode allemande consistant à rompre le traité de Versailles de manière unilatérale.

C'est alors que l'Allemagne va tenter de briser ce front, de diviser les deux puissances de l'Entente en recherchant un accord bilatéral avec l'Angleterre. Le 18 juin, est signé un accord naval fixant à 35 pour 100 le rapport entre la flotte allemande et anglaise. Pour la première fois, un des vainqueurs de 1918 donne son assentiment à une violation par l'Allemagne du traité de Versailles. Le front de Stresa n'a donc duré que deux mois.

Voilà pourquoi André Tardieu devait parler en 1939 de la « stupidité franco-anglaise »⁴⁸, d'autant que la rupture du front de Stresa eut pour conséquence la formation de l'axe Rome-Berlin. Et si l'on considère que, le 2 mai, avait été signé un pacte d'assistance mutuelle entre l'Allemagne et l'Union Soviétique, on peut dire qu'Hitler s'était montré habile : malgré ces violations successives du traité de Versailles, le *Reich* ne s'était pas isolé. Ce résultat, tout comme celui du référendum en Sarre, le 13 janvier 1935, était de nature à lui donner de l'assurance. Ce référendum avait été préparé par une intense propagande nationale. Sa tenue (article 49 du traité) aurait pu être contestée par la France en arguant du fait que l'Allemagne, depuis 1933, avait rompu le traité de Versailles. La France n'en fit rien. Le 1^{er} mars, la Sarre était rattachée à l'Allemagne.

La remilitarisation de la Rhénanie

L'Allemagne poursuit, en prenant des risques, sa politique révisionniste : le 7 mars 1936, la *Wehrmacht* entre dans la zone démilitarisée de la Rhénanie, violant cette fois les articles 42 et 43 du traité. Hitler doit trouver un prétexte ; ce sera le pacte d'assistance mutuelle signé entre la France et l'Union Soviétique dont il affirme qu'il est contraire au pacte de Locarno. Le coup a réussi, mais il était osé. Aussi, pour le contrebalancer, Hitler adresse-t-il, le 1^{er} avril, un « plan de paix » à l'Angleterre. Démarche dont l'audace ne le cède en rien au coup d'éclat du 7 mars qui a, tout bonnement, placé les Alliés devant un fait accompli.

La question de l'Anschluss

Avec l'*Anschluss*, le gouvernement de Berlin ira encore plus loin. Dans le courant de l'été 1933, il a bien assuré qu'il respectait les intérêts italiens en Autriche et ne travaillait pas à une intégration de l'Autriche dans le *Reich*. Pourtant, dans le même temps, le Parti national-

⁴⁸ André Tardieu, *L'année de Munich. Notes de semaine 1938*, Paris, Flammarion, 1939, p. 114.

socialiste autrichien – qui est une organisation régionale du NSDAP allemand – s’est mobilisé contre le gouvernement d’Engelbert Dollfuß.

Les puissances européennes se sont montrées vigilantes, conscientes de la nécessité de soutenir l’Autriche face à la politique de déstabilisation de l’Allemagne. Ainsi, le 17 février 1934, la France, la Grande-Bretagne et l’Italie ont fait une déclaration commune en faveur de l’indépendance de l’Autriche. Le 17 mars, elles ont signé les protocoles de Rome par lesquels la Hongrie, l’Italie et l’Autriche manifestaient leur volonté d’approfondir leurs relations politiques et économiques. Mais Hitler réagit en actionnant le levier qu’est le NSDAP d’Autriche. Celui-ci a préparé un putsch qui a avorté, mais lors duquel le chancelier Dollfuß a été assassiné par un commando SS.

C’est alors que Mussolini, pour assurer l’indépendance autrichienne, a demandé à ses troupes de faire une démonstration de force au Brenner. La France, quant à elle, a besoin de l’Italie pour mettre sur pied un système de sécurité dans l’Est de l’Europe. Tel est l’état d’esprit dans lequel est signé entre les deux pays, le 7 janvier 1935, un accord concernant leurs intérêts respectifs et garantissant l’indépendance de l’Italie. Le but est d’empêcher un rapprochement entre l’Italie et l’Allemagne et de contrecarrer l’influence de l’Allemagne en Autriche. Un pacte d’assistance mutuelle sera signé, le 2 mai 1935, avec l’Union soviétique.

On le voit bien, la France s’efforçait d’endiguer la politique allemande dans le Centre de l’Europe ; mais, pour diverses raisons, ces efforts étaient condamnés à l’échec. Les intérêts de la France et de l’Italie dans les Balkans, en mer Méditerranée et en Afrique divergeaient ; un front franco-italien dirigé contre l’Allemagne, c’est-à-dire une action commune entre la République française et l’Italie fasciste ne pouvait être durable, elle relevait de l’opportunisme. En outre, le pacte franco-soviétique était rendu peu crédible par le nombre des clauses à caractère restrictif qu’il contenait. Et les États de la Petite Entente et du Pacte balkanique se montraient méfiants envers l’Union Soviétique⁴⁹. L’idée du rapprochement franco-soviétique fut, de toute façon, abandonnée par Pierre Laval qui avait succédé à Barthou, assassiné à Marseille, en octobre 1934, avec le roi Alexandre de Yougoslavie, par un nationaliste croate.

C’est finalement par un coup de force que se règle, en 1938, la question de l’*Anschluss*. Depuis le début de l’année, les NSDAP allemand et autrichien ont préparé l’intégration de l’Autriche⁵⁰ dans le *Reich*. Dans la nuit du 11 au 12 mars, des unités de la *Wehrmacht*, de la SS et de la police, prenant le commandement, mettent fin au régime austro-fasciste et installent un gouvernement sous la direction de Seyß-Inquart, avec le soutien de la population.

Discussion : pourquoi le Traité de Versailles n’a pu faire naître un nouvel ordre européen de paix et de collaboration ?

Comment expliquer cette évolution des choses ? À qui faut-il imputer la responsabilité de l’échec ? Aux Allemands, aux Alliés, à la SDN ? Essayons de trouver quelques éléments de réponse en analysant successivement l’attitude de l’Allemagne vaincue, des Alliés et le rôle qu’a finalement joué la Société des Nations.

Les Allemands et le traité de Versailles : de la politique de refus à la politique de revanche

Dans le processus de Versailles, les facteurs psychologiques ont joué un rôle considérable : il fut pour les Allemands une expérience humiliante qui provoqua chez eux un trauma-

⁴⁹ Luis Liendo Espinoza, *Op. cit.*

⁵⁰ *Deutschösterreich*, pour reprendre le terme désignant l’État autrichien depuis l’effondrement de l’Empire d’Autriche-Hongrie en 1918.

tisme. Non seulement le vaincu ne fut pas admis à la table des négociations, mais les dates choisies pour certains moments clés avaient une dimension symbolique. Ainsi, le 18 janvier, date de l'ouverture de la Conférence de la paix, rappelait celle à laquelle, en 1871, Guillaume I^{er} avait été proclamé empereur allemand ; le souvenir de ce moment ô combien glorieux de l'histoire nationale allemande était ainsi terni. Le 7 mai, date retenue pour la remise du texte du traité à la délégation allemande, rappelait celle à laquelle le *Lusitania* avait été coulé, événement qui avait déclenché l'entrée des Américains dans la guerre.

Lors de la remise du texte du traité de paix à la délégation allemande conduite par le comte Brockdorff-Rantzau, celui-ci rejeta, dans son discours, une partie de la responsabilité de la guerre sur les Alliés⁵¹, il se plaignit de la poursuite du blocus de l'Allemagne après la cessation des hostilités⁵², et, lançant un appel à l'union des peuples, il proclama que l'Allemagne voulait être un artisan de la paix et du progrès démocratique. Cette attitude fut qualifiée de « masque » dans une grande partie de la presse française, qui condamna aussi le ton agressif, insolent et haineux, disait-elle, de son discours⁵³.

D'autres humiliations furent infligées au vaincu : le traité fut remis en français et en anglais à la délégation allemande, à laquelle la négociation orale fut refusée, et elle ne disposa que de quinze jours pour faire connaître, par écrit, ses observations. Délai durant lequel fut maintenue la pression militaire sur l'Allemagne, car l'incertitude régnait sur la manière dont les vaincus allaient réagir. On se montra toutefois prudent afin de ne pas provoquer à Berlin, dans le contexte révolutionnaire, une crise gouvernementale. Brockdorff-Rantzau sentait cette prudence, et il en profita, multipliant les notes et les mémoires du 25 mai au 12 juin⁵⁴.

Quant à la cérémonie de signature du traité, dans la galerie des Glaces, la presse française la décrivait comme un moment où une cour de justice rend un verdict. La comparaison était justifiée : le verdict, c'était l'article 231 du traité, qui rejetait l'entière responsabilité de la guerre sur le vaincu. Il fut et resta contesté en Allemagne où la thèse officielle était qu'elle n'avait fait que se défendre. Jusqu'à une époque récente cette question a fait l'objet de débats. On se souvient, en particulier, du livre de l'historien allemand Fritz Fischer *Griff nach der Weltmacht* (Les buts de guerre de l'Allemagne impériale)⁵⁵ qui, en 1961, provoqua l'une des plus grandes controverses historiques dans l'Allemagne d'après-guerre ; l'auteur voyait dans la Première Guerre mondiale la conséquence logique de la « politique impérialiste allemande » d'avant 1914.

Le traité de Versailles présentait, en outre, des incohérences avec les « 14 points » de Wilson, incohérences que les Allemands mirent en avant, dès 1919. Ils appelaient, par exemple, l'attention sur le sort fait aux minorités allemandes de Pologne et de Bohême, alors que les vainqueurs disaient avoir établi la carte de l'Europe centrale sur le principe de l'autodétermination des peuples.

Enfin, l'Allemagne fut contrainte de désarmer, elle qui, avant 1914, avait été la première puissance militaire sur le continent européen. Les Allemands se voyaient privés de ce qui ga-

⁵¹ L'article 231 du traité de Versailles ne fut pas correctement traduit. Au lieu de dire : « [...] L'Allemagne accepte la responsabilité de l'Allemagne et de ses alliés dans toutes les pertes et les dommages [...] », la version donnée par le gouvernement allemand fut : « L'Allemagne admet que l'Allemagne et ses alliés, comme auteurs de la guerre, sont responsables des pertes et des dommages [...] ». Voir Manfred F. Boemeke, Gerald D. Feldman, Elisabeth Glaser (dir.), *The Treaty of Versailles: A Reassessment after 75 Years*, Cambridge/New York, 1998, 674 p. ; ici p. 537-538.

⁵² Jules Cambon, *op. cit.*, p. 31.

⁵³ *Ibid.*, p. 34.

⁵⁴ André Tardieu, *La paix*, *op. cit.*

⁵⁵ Fritz Fischer, *Griff nach der Weltmacht: die Kriegszielpolitik des kaiserlichen Deutschland 1914/1918*. Mit einem Vorwort des Verfassers von 1977, Düsseldorf, Droste-Verlag, (1961) 2013.

rantissait leur souveraineté, leur honneur et leur prestige, et ils n'oubliaient pas que c'était à l'armée qu'ils devaient leur unité nationale de 1871.

En outre, les Allemands avaient cru à la possibilité d'une « paix reposant sur une entente » ; or, en 1919, il leur fallut subir une « paix de violence », un « traité honteux », la « honte de Versailles », un *Diktat*. Aussi peut-on comprendre la réaction de la délégation allemande et des nouveaux dirigeants du *Reich* lorsqu'ils prirent connaissance de la teneur du traité. Le cabinet du socialiste Philipp Scheidemann, après avoir d'abord affirmé qu'il était unanimement et fermement hostile à la signature du traité, se divisa ; il était, en effet, partagé entre les partisans d'une « politique de refus » et les partisans d'une « politique d'acceptation ». Scheidemann remit sa démission entre les mains du président socialiste Friedrich Ebert.

La presse exprima la déception et la colère de l'opinion allemande face à la dureté du traité de Versailles⁵⁶. Quant aux conservateurs, tenants du nationalisme et du militarisme, les Ludendorff et les Hindenburg, ils laissèrent agir les dirigeants de Weimar pour pouvoir, ensuite, discréditer le nouveau régime auquel ils étaient opposés. Et ils s'employèrent à répandre la « légende du coup de poignard », selon laquelle l'armée allemande n'avait pas été vaincue mais trahie⁵⁷.

Dans les années 1920, les gouvernements allemands adoptèrent comme stratégie ce que l'on appelait alors la « politique d'exécution », consistant à ne pas se mettre dans son tort, mais au contraire à appliquer de manière rigoureuse les clauses du traité de Versailles afin de faire apparaître le caractère trop radical des clauses de 1919 et de la politique France, qui ne pouvait que paralyser l'exécution du traité. Ainsi se réalisait ce qu'avait écrit John Maynard Keynes dans son pamphlet devenu best-seller : *Les conséquences économiques de la guerre*⁵⁸. Membre de la délégation britannique à la Conférence de la paix, dont il s'était retiré, il pensait notamment que les aspects économiques avaient été négligés lors des négociations, que les sanctions économiques étaient beaucoup trop élevées par rapport aux dommages réels subis par la France, trop élevées pour être supportées par l'économie allemande, ce qui aurait nécessairement des effets sur l'économie mondiale.

La « politique de l'exécution » fut aussi un slogan utilisé par l'opposition nationaliste qui affirmait que les dirigeants allemands se pliaient trop facilement aux volontés des vainqueurs. Mais, en 1923, lorsque Poincaré fit occuper la Ruhr, c'est par une résistance ouverte que les Allemands s'opposèrent à l'application du traité par la force. Pourtant, le chancelier Gustav Stresemann inaugura une autre méthode, celle de la négociation, qui devait permettre la signature des accords de Locarno. Par cette politique conciliante, Stresemann ne chercha pas seulement à s'assurer l'appui britannique, mais aussi à atténuer la rigueur de la France. Le but n'en restait pas moins le même : il s'agissait d'obtenir un aménagement du paiement des réparations et la suppression du contrôle de l'armement allemand, devenu insupportable pour ses compatriotes⁵⁹.

Cette impatience allemande fut largement exploitée par la propagande national-socialiste ; c'est elle qui fut mise en avant par Hitler dans ses discours, comme dans celui du 23 mars 1933 au *Reichstag*. Il affirmait : « L'Allemagne ne veut rien d'autre que les mêmes

⁵⁶ Voir à ce sujet *Ministère des Affaires étrangères et de la Guerre. Bulletin périodique de la presse allemande* du 4 au 11 mai 1919, n° 120, 23.5.1919, p. 2-7.

⁵⁷ Voir à ce sujet *Erklärung des Generalfeldmarschalls von Hindenburg vor dem Parlamentarischen Untersuchungsausschuß, 18. November 1919*. Stenographischer Bericht über die öffentlichen Verhandlungen des Untersuchungsausschusses, Berlin 1919, p. 727-732, http://1000dok.digitale-sammlungen.de/dok_0026_dok.pdf.

⁵⁸ John Maynard Keynes, *The Economic Consequences of the Peace*, London, Macmillan, 1919, VII-279 p.

⁵⁹ Pierre Genevey, *op. cit.*, p. 101.

droits pour lui permettre de vivre et la même liberté. »⁶⁰ Dans son discours du 17 mai 1933, il déclarait que l'Allemagne ne se montrerait prête à transiger que si les autres nations adoptaient elles-mêmes ce qu'elles lui imposaient. « Mais, ajoutait Hitler, si les autres nations ne se montrent pas disposées à appliquer elles aussi les dispositions inscrites dans le traité de Versailles qui les engagent à désarmer, alors l'Allemagne, elle du moins, maintiendra sa revendication consistant à jouir des mêmes droits. »⁶¹

Dans le discours qu'il prononça, le 24 octobre 1933, au Palais des sports de Berlin, Hitler adopta un ton violent, pour exprimer l'indignation du peuple allemand, mais aussi un ton plus conciliant, pour donner le change et apparaître comme un dirigeant pacifique. Le nombre de quelques victimes de la révolution nationale, qui n'étaient, selon lui, que des « bandits », n'était rien, affirmait-il, en comparaison de celui que faisait encore, d'année en année, le traité de Versailles. Dans une allusion à l'article 231, il disait aussi : « Notre peuple n'a jamais voulu ou désiré la guerre, pas plus le peuple allemand que les autres peuples. Le malheur pour nous, c'est d'avoir été vaincus ; [...] mais les vainqueurs ne peuvent exiger que le peuple vaincu reste éternellement un peuple de deuxième classe. »

Dans ce discours, Hitler condamnait donc, une fois encore, le traité de Versailles. Les réparations ne poursuivaient, selon lui, qu'un but : asservir l'Allemagne, à laquelle on avait imposé des réparations tout en lui ôtant les moyens de les exécuter. Quant aux armements, dont on voulait priver les Allemands, il ajoutait : « Nous ne sommes pas dupes. C'est seulement parce que les autres ne veulent pas désarmer les uns vis-à-vis des autres que l'on a inventé le danger allemand. » Le *Führer* menait cette campagne de propagande, tandis que les juristes nazis s'employaient à déconstruire l'ordre international issu du traité de Versailles⁶².

Une analyse de la presse allemande de 1936 montre que la tactique de la propagande national-socialiste consistait à recourir systématiquement au mensonge, à retourner les accusations contre le prétendu fauteur de trouble, la France, en protestant de la volonté de l'Allemagne d'œuvrer à la paix, à faire des contre-propositions, en affirmant qu'elle voulait un ordre nouveau, un nouveau Locarno qui lui garantirait les mêmes droits que ceux des autres⁶³.

Les Alliés et le Traité de Versailles : une impuissance née de la mésestimation

Si l'Allemagne en était arrivée là, c'était, en partie, du fait de la mésestimation des Alliés depuis 1918. À la fin de la guerre, certains militaires français avaient souhaité aller jusqu'à Berlin pour affaiblir l'Allemagne de manière telle, pensait-on, qu'elle n'aurait plus les moyens d'agresser, une fois encore, ses voisins. Ils ne furent pas suivis par les Alliés, mais continuèrent à considérer l'armistice du 11 novembre comme une erreur⁶⁴.

Puis, le Congrès américain refusa de ratifier le traité de Versailles et, par conséquent, les statuts de la Société des Nations ; les États-Unis signèrent donc avec l'Allemagne, au grand dam de Clemenceau, une paix séparée : le traité de Berlin du 25 août 1921. C'est sur la base des travaux d'une commission bilatérale, la *German American Mixed Claims Commission*, cour arbitrale mixte qui fut active durant dix ans, que furent réglés bilatéralement les litiges

⁶⁰ *Die Reden Hitlers als Kanzler. Das junge Deutschland will Arbeit und Frieden*. 3. Auflage: 41.-60. Tausend, München, Verlag Frz. Eher Nachf., 1934, p. 13-25 : « Rede vor dem Reichstag am 23. März 1933 ».

⁶¹ *Ibid.*, p. 50-62 : « Rede vor dem Reichstag am 17. Mai 1933 ».

⁶² Voir à ce sujet Johann Chapoutot, « Les juristes nazis face au traité de Versailles (1919-1945) », *Relations internationales*, 1-2012, n° 149, p. 73-88.

⁶³ Voir notamment « L'Allemagne et le traité de Versailles », *Ministère des Affaires étrangères. Bulletin périodique de la presse allemande* du 8 juin au 5 juillet, n° 462, 13/15 juillet 1936, p. 5-6.

⁶⁴ Laurent Legrand, *Comment en est-on arrivé à l'armistice ?* www.lepoint.fr/histoire/comment-en-est-on-arrive-a-l-armistice-11-11-2013-1754312_1615.php.

germano-américains⁶⁵. En revanche, les Américains, à commencer par Wilson, réclamèrent avec intransigeance à leurs Alliés le remboursement des efforts de guerre financiers faits par les États-Unis. Doit-on finalement dire que « l'Europe a fait la paix sans les Américains »⁶⁶ ?

Pourquoi les Américains n'ont-ils pas ratifié le traité de Versailles ? Dans une lettre adressée à Jules Cambon, le sénateur républicain Henry Cabot Lodge, dont l'influence sur le Congrès de Washington était très grande, exposait les raisons de ce choix. Après avoir, avec diplomatie, souligné la réalité de l'amitié réciproque qui depuis longtemps liait la France et les États-Unis, il rappelait que, conformément à la Constitution américaine, Wilson devait soumettre au Sénat le traité de Versailles qui incluait la Société des Nations ; or, le Sénat était opposé à la Société des Nations dans la mesure où elle engageait les États-Unis. Cette question avait du reste été le thème principal de la campagne électorale qui avait porté le successeur de Wilson, un républicain, à la présidence. Affirmant que le peuple américain n'était pas favorable à l'idée de lier les États-Unis aux questions internationales, Lodge concluait : « La conséquence de tout cela est, comme je dois le dire franchement, que je ne crois pas que le Sénat ou le pays consent à former aucune alliance avec un pays quelconque dans le monde.

C'est une chose que nous n'avons jamais faite, et notre sentiment traditionnel n'a fait que se fortifier beaucoup. [...]

Je crois que le sentiment général est que nous devons nous tenir sur le terrain de la doctrine de Washington [doctrine Monroe], à laquelle nous avons toujours été fidèles, et de ne faire aucune alliance permanente, mais seulement des alliances d'un caractère temporaire, comme les circonstances peuvent le demander. J'ai regret si ce que je dis est un désappointement pour vous, mais nous sommes, j'en suis sûr, de si vieux et si bons amis que vous désirez que je vous donne honnêtement mon opinion sur la situation. »⁶⁷

Quant à la Grande-Bretagne, pour bien comprendre l'attitude qui a été la sienne dans les deux décennies qui ont suivi la signature du traité de Versailles, il importe de se rappeler les principes anciens de sa politique européenne, affirmés lors du traité de Westphalie en 1648⁶⁸ : veiller à un équilibre des forces en Europe et empêcher l'émergence d'une puissance dominante sur le continent. Ainsi, en 1919, la Grande-Bretagne s'opposa à des dispositions qui auraient pu donner trop de puissance à la France, notamment dans la question de la Rhénanie. En outre, elle refusa de suivre la France dans une action commune contre l'Allemagne et dans une politique de rapprochement avec l'Italie fasciste et l'Union Soviétique. Ce qui signifie que la condition la plus importante qui aurait pu permettre de contrecarrer la politique allemande de révision du traité de Versailles : une solide entente franco-britannique, ne put se réaliser. Tout en étant consciente du danger que représentait l'évolution de l'Allemagne, la Grande-Bretagne a cherché à éviter la confrontation, ce qui l'amena à accepter de faire des concessions.

On peut comprendre cette politique, connue sous le nom d'*Appeasement*, quand on se souvient de la situation qui fut celle de l'Empire britannique dans l'entre-deux-guerres. Sa force reposait encore, au début du siècle, sur sa puissance économique et financière, plus que sur son potentiel militaire ; mais en raison de l'évolution du commerce international, il se voyait confronté à une concurrence grandissante. La Grande-Bretagne régnait sur d'importants territoires qui étaient reliés par des routes commerciales que ses moyens militaires ne lui permettaient pas de contrôler par la force ; d'où la nécessité de désamorcer les

⁶⁵ Kurt Wernicke, « Der Frieden von Berlin. Zum 80. Jahrestag des Friedens von Berlin », *Edition Luisenstadt. Berlinische Monatsschrift*, n° 7, février 2001.

⁶⁶ Frank Simonds, *How Europe made Peace without America*, Garden City, New York, Doubleday, Page, 1927, VIII-407 p.

⁶⁷ Lettre reproduite dans Jules Cambon, *op. cit.*, p. 28-29.

⁶⁸ Evan Luard, *The Balance of Power. The System of International Relations, 1648-1815*, New York, St. Martin's Press, 1992, XV-399 p.

conflits. La guerre avait mis à mal les finances britanniques. – Dans les années 1930, Londres enregistra un déficit de sa balance des paiements, pour la première fois depuis cent ans. – De sorte qu’il lui était difficile d’avoir une politique d’armement qui aurait grevé le budget de l’État. À cela s’ajoutèrent les conflits sociaux, comme dans d’autres pays européens, les luttes pour l’indépendance en Irlande et en Inde. Enfin, la Grande-Bretagne devait faire face aux aspirations de l’Italie dans le bassin méditerranéen et du Japon en Chine⁶⁹.

C’est cette accumulation de difficultés qui explique la politique d’apaisement de la Grande-Bretagne, qui fut lourde de conséquences car, sans le soutien de son Alliée, la France ne pouvait rien entreprendre de solide.

La France se trouvait dans une situation différente. En 1919, sa politique allemande fut rendue difficile par les bisbilles entre Clemenceau et le maréchal Foch. Le premier était un homme de 1871 qui, tout en restant convaincu du caractère inéluctable des guerres, aspirait à la paix. Devant l’Assemblée, le 5 novembre 1918, il déclarait : « On a dit que nous voulions la guerre ? Oui, la guerre pour la paix, pour une paix de justice et de droit, avec les garanties nécessaires. » La guerre qui se terminait laissait présager ce que serait une nouvelle guerre en raison des progrès de la technique. C’est pourquoi Clemenceau mobilisait les « poilus de la paix » pour affronter les graves problèmes du lendemain. « Nous avons tous commis des erreurs ; nous en commettrons encore, reconnaissait-il. Mais il ne faut pas en commettre trop, ni trop longtemps. »⁷⁰

Mais, comme nous l’avons vu, Clemenceau n’était pas libre de ses décisions en face des Allemands. Il lui fallait avant tout maintenir le front des Alliés et donc faire des concessions⁷¹. Dans les derniers jours de sa vie, il devait confier à son entourage : « J’ai eu la sensation que, si nous avions maintenu notre désir d’avoir la rive gauche du Rhin, c’était à nouveau la guerre, et sans l’Angleterre et les États-Unis à nos côtés, car ils s’étaient toujours opposés à nos prétentions à ce sujet. »⁷² Dans *Grandeurs et misères d’une victoire*, il portait sur la situation de la fin des années Vingt le jugement suivant : « La conférence est entrée dans l’histoire. Sous la tentative des vaincus devenus bruyants contradicteurs, si les Alliés ne se sont pas mésalliés, il en est qui ont désavoué leurs amitiés de guerre, et nos gouvernements n’ont même pas montré la somme de résistance nécessaire pour maintenir intégralement notre droit aux réparations. »⁷³ Dans un autre passage, il faisait encore ce constat amer : « Ce qu’il subsistera du plus grand effort des civilisations humaines pour un surcroît de civilisation universelle, je n’essaierai pas de le prévoir, après dix ans de parlage (sic) où vainqueurs et vaincus ont donné du même coup de barre pour rompre, une à une, toutes les garanties de succès. »⁷⁴

La Société des Nations

La Société des Nations aurait pu être un moyen de garantir le succès, mais il n’en fut rien. Il faut peut-être, malgré tout, se garder de ne considérer que les moments difficiles des deux décennies de l’entre-deux-guerres. Certaines avancées étaient de nature à faire naître des espoirs, comme les accords de Locarno. – Des historiens ont parlé de l’« esprit de Locarno ». – Ces accords, signés en octobre 1925, valurent à Aristide Briand et à Gustav Stresemann le prix Nobel de la Paix (1926). Ils contenaient : une garantie de la frontière tracée par le Traité de Versailles entre la France, la Belgique et l’Allemagne, une garantie des dispositions des

⁶⁹ Luis Liendo Espinoza, *op. cit.*

⁷⁰ « Le Président du Conseil », *La Croix*, 39^e année, n° 10.944, 7.11.1918, p. 2.

⁷¹ Jules Cambon, *op. cit.*, p. 31. Voir aussi Laurent Legrand, Comment en est-on arrivé à l’armistice ? www.lepoint.fr/histoire/comment-en-est-on-arrive-a-l-armistice-11-11-2013-1754312_1615.php.

⁷² Jules Cambon, *op. cit.*, p. 31.

⁷³ Georges Clemenceau, *Grandeurs et misères d’une victoire*, *op. cit.*, p. 181.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 186.

articles 42 et 43 du Traité de Versailles concernant la zone démilitarisée de Rhénanie et une déclaration de non-agression entre l'Allemagne et la France et l'Allemagne et la Belgique. Puis, le 27 août 1928, le pacte Briand-Kellogg, signé par 63 pays, condamnait le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux : on renonçait à la guerre comme instrument de la politique nationale. Il était le marqueur d'une période de détente et montrait que les États-Unis ne s'étaient pas définitivement enfermés dans leur isolement. Au début de 1933, la conférence de Genève sur le désarmement permit de faire un pas sur la voie d'un désarmement collectif européen et de discuter des revendications allemandes : égalité des droits en matière d'armement, revendication qui, au fond, était déjà acceptée. L'enjeu pour l'Allemagne était de faire entrer ses revendications dans le cadre d'un processus européen de négociation. Elle était alors encore membre de la Société des Nations.

Conclusions

On ne laissera jamais de s'étonner devant les faits suivants. Les opinions n'ont pas réagi face aux manœuvres de l'Allemagne hitlérienne, qui devenaient de plus en plus grossières. Elles étaient pourtant informées comme le montre la presse contemporaine. Et les puissances, qui s'étaient donné pour mission de « garantir » le traité de Versailles et les autres traités de 1919/1920, se sont montrées perplexes et faibles face à Hitler qui, peu à peu et avec une duplicité sans pareille, a sapé le traité de Versailles et déstabilisé l'Europe.

En 1936, il était trop tard pour réagir sans risquer la guerre, car l'Allemagne avait désormais acquis une puissance militaire suffisante pour placer les vainqueurs de 1918 devant des faits accomplis. À qui la faute ? La mésentente des anciens Alliés fut sans doute la cause principale qui a empêché une intervention commune efficace contre le revanchisme de l'Allemagne. Citons une fois encore André Tardieu qui écrivait en 1938 : « La force de l'Allemagne est le total des faiblesses externes », ou encore : « Les vainqueurs ont perdu la guerre »⁷⁵. La politique de paix de l'Allemagne n'avait plus pour but que de donner le change, de masquer les pratiques d'un régime.

Les incertitudes de Clemenceau semblent refléter celles qui ont marqué la période de l'entre-deux-guerres. Il notait en effet dans *Grandeurs et misères d'une victoire* : « C'est une nouveauté déjà que de poser au grand jour les problèmes. Le traité de Versailles tant blâmé par les politiciens qui n'ont pas gagné la guerre et par le chef de guerre [Foch] qui ne voit de la guerre qu'une partie de l'aspect militaire, n'en a pas moins la gloire, au-dessus du fameux traité de Westphalie, d'avoir conçu, et même partiellement réalisé, des rapports d'équité entre les peuples broyés les uns contre les autres par les successifs débordements de violences historiques. »⁷⁶ Pourtant, quelques pages auparavant, il avait exprimé ce regret : « La guerre, officiellement achevée, se poursuit en des formes nouvelles »⁷⁷, semblant ainsi donner raison aux historiens qui, depuis, à propos de la période de 1914 à 1944, ont parlé d'une « seconde guerre de Trente ans »⁷⁸.

⁷⁵ André Tardieu, *L'année de Munich*, op. cit., p. 168 et 171.

⁷⁶ Georges Clemenceau, op. cit., p. 206.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁷⁸ À ce sujet, voir par exemple Fritz Stern, « Der zweite Dreißigjährige Krieg », dans du même, *Der Westen im 20. Jahrhundert. Selbstzerstörung, Wiederaufbau, Gefährdungen der Gegenwart*. Dans la série: *Jena Center. Geschichte des 20. Jahrhunderts. Vorträge und Kolloquien*, vol. 3, Göttingen, Wallstein, 2008, p. 9-29.